CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39 Nb. de représentés : 11 Nb. d'absents : 3 L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 17h21, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphano DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 24/1103 :

Terre-Sainte - Littoral : Convention opérationnelle d'acquisition n°16 21 17 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour les biens cadastrés section EM n°368 et n°369 - Avenant n°1 (Minoration foncière EPFR)

ETAIENT PRESENTS:

MM. DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI Marie Richela. DJOUMBAMBA **POTIN** Philippe, **MINATCHY ROUVRAIS** Simone, Mariot. ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S):

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), GUIEN Marie Claire (par Monsieur MINATCHY Mariot), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur POTIN Philippe), MALET Viviane (par OMARJEE Mohammad), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), MOREL Didier (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphano), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monnsieur ADAME Ravat).

ABSENTS:

MM. FONTAINE Michel, VAYABOURY Jean Patrick, ACAPANDIE Freddy.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 12 avril 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 mars 2023.



cuse de réleption en préfecture 74-20-14/16490230405-24-1103-DE gle de rélétransmission : 11/04/2023 até de rélétransmission : 11/04/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°24/1103: Terre-Sainte - Littoral: Convention opérationnelle d'acquisition n°16 21 17 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour les biens cadastrés section EM n°368 et n°369 - Avenant n°1 (Minoration foncière EPFR).

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

VU la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 21 17 du 03/01/2022 (reçue en Préfecture le 04/01/2022) conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR, pour une durée de 5 ans avec un différé de 2 ans, pour les biens cadastrés section EM n°368 et EM n°369, d'une surface totale de 406 m² bâtis, situés aux 70 et 68 rue Amiral Lacaze.

- VU l'acte d'acquisition des biens susvisés moyennant le prix de 325 000 €, signé entre l'EPFR et la SCI HAN par devant la SELAS Les Notaires de Front de Mer en date du 22/02/2022 (référencé n°20631901 NB/EC)

Le Maire expose à l'Assemblée que l'EPFR dans ses mesures d'accompagnement 2019-2023, accorde une subvention dénommée mesure # 9, pour les terrains qu'il a acquis sur cette période et qui sont destinés à des équipements publics et à l'implantation d'activités dans les quartiers identifiés ORT, NPNRU, ACV Cette minoration représente 20 % du prix d'acquisition Hors Taxe par l'EPFR.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 21 17, qui stipule l'octroi d'une subvention à la rétrocession des biens par l'EPFR à la Commune de Saint-Pierre d'un montant de 65 000 €, (mesure # 9 du dispositif des mesures d'accompagnement de l'EPFR, priorisation des équipements et implantations d'activités dans les quartiers identifiés ORT, NPNRU, ACV ...)
- De L'AUTORISER à SIGNER l'avenant n°1 à la Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 21 17 et à l'issue du portage, à signer l'acte de cession par l'EPFR à la Commune de Saint-Pierre.

P/EXTRAIT CONFORME,

Michel FONTAINE